

Département de l'Hérault
Canton de Gignac

Mairie de Vendémian



34230 VENDEMIAN

Compte rendu

Conseil Municipal
Du 6 Mars 2018
19h

Étaient présents : Stephan Coste, Paul Montel, David Ferrando, Géraldine Thomé, Marjorie Rabastens, Laurent Schneider, Marie Thérèse Roch, Michèle Lagacherie, Christine Fernandez Faucilhon

Étaient absents représentés : Jérôme Gay représenté par Stephan Coste, Magali Gounel représentée par David Cablat

Étaient absents excusés : Philippe Launay, Valérie Candebat, Lionel Lasserre

1. Avenant à la convention de médecine préventive avec le centre de gestion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adhéré au service de médecine préventive du centre de gestion par une délibération en date du 30 aout 2017.

Par un courrier en date du 24 Janvier 2018 il est proposé de prendre un avenant à cette convention relatif à la tarification. Il est proposé d'instaurer une tarification mixte qui se compose d'une part d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pole médecine préventive égale à 0.21% de la masse salariale ; et d'autre part d'un tarif de 55€ par visite périodique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de médecine préventive avec le centre de gestion de l'Hérault.

2. Subventions aux associations pour 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

	2017	2018
OCCE	1 800,00 €	1 800,00 €
VFC	800,00 €	1 000,00 €
VENDEMIAN TAMBOURIN	3 200,00 €	3 200,00 €
BOULE VENDEMIANAISE	850,00 €	850,00 €
LYCEE AGRICOLE GIGNAC	87,44 €	85,68 €
SENIORS VALLEE DOREE	200,00 €	200,00 €
SYNDICAT CHASSEURS	1 050,00 €	850,00 €
JARDINS PARTAGES	400,00 €	400,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €	150,00 €
AMICALE ECOLE	1 000,00 €	0,00 €
FORTISSIMO	300,00 €	300,00 €
RASED	228,00 €	228,00 €
VEND'ANIMATION	1 040,00 €	850,00 €
LA DECALEE	600,00 €	600,00 €
MOVIDA DANSE	0,00 €	300,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €
	11 705,44 €	10 813,68 €

15€ par enfants

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer et de verser ces subventions pour une somme totale de 10 813.68€, répartie comme indiqué ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2018 de la commune.

3. PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée avec la commune de Le Pouget dans un PAPP.

Cette étude a pour vocation de

- réduire la pression polluante sur la ressource en eau
- Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau
- Embellir et assainir le cadre de vie des administrés
- Faciliter la mise en place des pratiques alternatives d'entretien des espaces verts
- Sensibiliser les habitants au changement de pratiques sur les espaces communaux et les inciter à faire de même sur leurs espaces privés

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi Labbé du 6 février 2014 qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017.

Suite à plusieurs comités de pilotage menés par le bureau d'étude ruralia, il convient désormais de valider le plan d'action proposé.

- Axes de travail pour l'entretien des espaces, pour compenser les produits phytosanitaires, il convient d'acheter du matériel adéquat (désherbage thermique)
- Plan de communication, le changement de pratiques doit être accompagné d'un volet communication à destination de la population afin de la préparer à un possible changement de résultats suite au changement de pratiques. La communication a pour but de faire évoluer les mentalités vers une meilleure tolérance de la végétation spontanée.
- Aménagement de sites pilotes, le principe de cet aménagement est d'expérimenter des plantations et des paillages que l'on ne trouve pas dans d'autres lieux.
- Plan de formation éventuel, les agents participeront à des formations afin de parfaire leurs connaissances.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de valider le Plan d'Actions.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions nécessaires afin de mettre en œuvre ce plan d'actions ;

Décide d'inscrire au budget de la commune les dépenses nécessaires à l'achat de matériels ;

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs pour mener à terme ces objectifs.

4. Demande de subvention FAIC- Hors programme et voirie 2018 – projet aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation de l'aire de jeux située à côté de l'école.

Ce projet consiste

- au remplacement de 3 jeux : un tourniquet, une tortue à ressort et un petit pont pour un montant de 7 490€HT
- le remplacement du gravier existant par un gravier au norme (grain de riz 2-6mm) : 3 000€HT
- la main d'œuvre pour la pose et dépose du gravier . 2 agents sur 3 jours = 42h. Le tarif horaire est de 11.75€ soit 493.5€.

- L'achat de tapis amortisseurs 3 000€HT

Cout prévisionnel total : 13 983€HT

Il propose de plan de financement suivant :

Partenaires financiers	%	Montant
FAIC – hors pg et voirie 2018	80%	11 186.4€
Fonds propres	20%	2 796.6€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière au titre du programme et voirie 20178 à hauteur de **11 186.4€**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

5. Renouveau du contrat enfance jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que la commune a élaboré un CEJ avec la CAF pour le service enfance jeunesse.

Un CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu pour 4 ans entre la Caf et une collectivité territoriale. Il vise à soutenir le développement d'interventions adaptées aux besoins du territoire en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans et permet le cofinancement des actions nouvelles et celles développées dans un contrat précédent.

La commune doit renouveler son CEJ. Une réunion de la commission jeunesse s'est tenue le 1^{er} février 2018 au cours de laquelle, le projet des élus a été élaboré.

Les orientations éducatives des Élus

▣ Les grandes orientations du territoire en lien avec les domaines d'intervention de la Caf :

- Petite enfance,
- Enfance, jeunesse,
- Soutien à la parentalité,
- Animation de la vie sociale,
- Accès aux droits,
- Logement.

Ces orientations permettent de mettre en évidence les objectifs poursuivis et les moyens pour les atteindre.

La commune de Vendémian est une commune rurale dont le nombre d'habitants actuellement est de 1 071.

Sa croissance démographique est modeste mais régulière, de l'ordre de 2 %, ce qui l'a amené à croître d'environ 25 % en quelques années.

Cette évolution de la population sur le village est essentiellement liée à l'arrivée de nouvelles familles jeunes avec des enfants ou en âge d'en avoir.

Ces familles, dont bien souvent les deux parents travaillent, ont besoin de moyens de garde pour leurs enfants.

C'est pourquoi depuis une quinzaine d'années maintenant, la commune de Vendémian a décidé de créer et de développer des structures d'accueil afin de répondre à ce besoin et faciliter ainsi le quotidien de ses habitants avec d'abord la création d'une structure ados en 2003, le MDJ, puis celle d'un ALSH pour les 6 – 11 ans à partir de 2008.

La commune s'est donc fixée, afin de mener à bien ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, les objectifs suivants :

1. Prendre en compte le besoin de garde des familles hors temps scolaire (les familles présentes disposent de moins en moins d'appuis familiaux proche et les lieux de travail sont souvent éloignés du village) et conforter la vie des familles en développant le service d'accueil déjà en place.
2. Couvrir des besoins qui ne sont actuellement apportés par aucune structure associative sur la commune.
3. Offrir aux enfants la possibilité de découvrir de nouvelles activités sportives, artistiques, créatives ... dans un contexte favorable à leur épanouissement.

4. Proposer aux jeunes une alternative aux nouveaux modes de communication qui les attirent, en leur permettant de se retrouver dans un lieu de rencontre et d'échanges, de partage et de co-construction, sain et sécurisé.
5. Permettre aux enfants de se retrouver hors temps scolaire pour partager ensemble des activités ludiques, éducatives et de convivialité.
6. Offrir aux jeunes la possibilité de partir en vacances, grâce à l'organisation régulière de séjours.
7. Favoriser du lien entre les enfants et le reste de la population, notamment par des animations ouvertes envers les plus grands ou les adultes, et par des participations citoyennes.
8. Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants grâce aux structures d'accueil et aux projets qu'elles portent, notamment sur le MDJ,
9. Faire découvrir et apprécier aux enfants et aux jeunes la richesse de leur village : son environnement naturel proche, son histoire ou ses traditions (jeu de balle au tambourin ou pétanque par exemple).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et son diagnostic, thématiques et plan d'action.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tous les documents s'y rapportant,

6. Réflexions sur la sécurisation route de Montpellier

Afin de réduire la vitesse route de Montpellier, le Conseil Municipal décide de

- L'acquisition d'un radar pédagogique
- La fixation d'un panneau cédez le passage à l'intersection de la rue des Mattes

7. Projet hot spot WIFI

Le Conseil Communautaire de la CCVH a acté en novembre 2017 le projet de création d'un réseau wifi territorial sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il s'agit de doter chaque commune du territoire d'au moins un relais wifi public (hotspot) permettant aux habitants et aux visiteurs de se connecter gratuitement à internet.

Lors de la connexion l'utilisateur est dirigé vers un portail web permettant de faire la promotion du territoire.

Ce système est déjà disponible sur les principaux sites touristiques de la communauté et a montré près de 15 000 connexions en 3 ans sur 3 sites.

Pour installer ces relais wifi il est nécessaire de disposer d'un bâtiment public permettant d'installer le routeur du relais et son antenne façade. Le relai wifi a besoin d'une connexion ADSL dédiée d'à minima 10Mbt/s pour offrir une prestation satisfaisante. La portée de l'antenne est d'environ 100metres.

Le partenariat proposé est que la communauté de commune prenne à sa charge la fourniture du relais wifi et l'abonnement ADSL et que la commune fournisse l'électricité et les petits travaux d'installation (installation de câblage informatique et perçage du mur pour l'installation de l'antenne si nécessaire)

Par un courrier en date du 23 Janvier, la communauté de communes informe que si la commune est intéressée par ce projet, elle doit identifier un ou plusieurs endroits susceptibles d'être équipés.

Le Conseil municipal décide de se positionner favorablement pour ce projet et propose les sites suivants :

- Le centre du village (bibliothèque, abris bus)
- Le terrain de Tambourin
- Le foyer rural

8. Questions diverses

